Lignes d'eau
LA LETTRE D'INFORMATIONS D'ADOUR-GARONNE
97
Septembre 2019

L'ÉDITO

Guillaume Choisy, Directeur Général De L'agence De L'eau Adour-Garonne

« Répondre par l'action au déficit actuel et futur en eau »

Météo France vient de dresser le bilan météorologique de l'été : juillet et août ont été les mois les plus chauds depuis l'épisode caniculaire de 2003. La faible pluviométrie hivernale ajoutée à ces épisodes caniculaires estivaux ont conduit à des nombreuses mesures de restriction d'usage notamment dans plusieurs départements de Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie.

Face à une telle sécheresse, comment garantir l'accès à la ressource pour tous en Adour-Garonne et maintenir le bon état de nos cours d'eau ? L'été 2019 a (re)posé à tous la question cruciale de notre avenir commun, par une gestion durable de la ressource.

A l'horizon 2050, sous l'effet du changement climatique, notre bassin devra faire face à un déficit de 1,2 milliards de m^3. La nécessité d'agir n'est plus à démontrer, faute de quoi le manque d'eau deviendra un facteur limitant pour notre développement et aura des conséquences dramatiques pour les milieux et la biodiversité.

Economiser et mieux partager l'eau sont parmi les objectifs prioritaires de la seconde phase des Assises lancées en octobre 2018, avec la protection des captages d'eau potable et la préservation de nos rivières et zones humides. C'est le 2ème objectif de l'engagement gouvernemental issu des Assises, qui ambitionne de réduire les prélèvements d'eau de 10% en 5 ans et de 25% en 15 ans, grâce au développement des outils de gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire et aux moyens accrus donnés aux collectivités locales (aides Agence, aquaprêts…), mais également de restaurer 25 000 km de cours d'eau d'ici 2022.

Autour de ce même objectif, l'Entente pour l'eau (constituée en octobre 2018 autour des présidents des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, des préfets des deux régions, du président du comité de bassin Adour-Garonne et du directeur de l'Agence de l'eau), agit déjà. Un comité de pilotage est prévu le 28 octobre prochain à Toulouse afin cibler les actions à engager dans plusieurs domaines : déclinaison opérationnelle du PACC et des stratégies régionales pour l'eau, économies d'eau (présentation d'un plan d'action élaboré par les services de l'Agence pendant l'été), zones humides (appel à projets en cours avec les Régions), pluvial, REUSE (appel à projets à lancer par l'Agence), eaux souterraines, plateforme de veille.

Enfin, un protocole de coordination des soutiens d'étiage est mis en œuvre dès 2019 autour des principaux gestionnaires des quatre bassins de la Garonne (SMEAG, EPTB Lot, départements de l'Aveyron, du Tarn, du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne et EDF). L'objectif ? Contribuer à l'optimisation des moyens existants en termes de soutien d'étiage à l'échelle du grand bassin de la Garonne. Ce projet s'appliquera sur la période du 11ème programme (2019-2024) et donnera lieu à un bilan fin 2021 pour confirmer la suite du protocole.

À LA UNE

Santé De L'eau – Santé De L'homme : Colloque Événement À Toulouse, Organisé Par L'Agence

L'agence de l'eau Adour-Garonne organise, avec l'appui du Conseil scientifique du Comité de bassin, le « Safe Water Summit, Santé de l'Eau, Santé de l'Homme : un sommet pour agir » le 18 novembre à Toulouse, à la Médiathèque de Toulouse (Arche Marengo). Ce colloque réunira d'éminents spécialistes issus des universités françaises et des grands instituts de recherche nationaux.

Placé sous le haut patronage des Ministères de l'Ecologie et de la Santé, l'événement a pour partenaire l'Agence régionale de Santé Occitanie. Les interactions entre eau et santé, science et société, seront questionnées au travers de 3 tables rondes et d'un échange avec le grand public.

L'eau sera-t-elle potable dans l'avenir – que faut-il changer ?

Trois temps de vulgarisation scientifique permettront d'échanger sur la qualité de l'eau consommée, l'impact de nos pratiques de santé au quotidien (cosmétiques, médicaments, etc.) et la prospective envisagée sur l'état futur de l'eau pour nos sociétés :

- Table ronde 1 : **Devons-nous craindre l'eau du robinet ?** Les risques sanitaires de l'eau de consommation.
- Table ronde 2 : **Vers plus d'éco-responsabilisation des pratiques de santé ?** L'impact des produits de soin sur la qualité de l'eau.
- Table ronde 3 : **A l'avenir, aurons-nous toujours de l'eau potable ?** L'influence du changement climatique sur l'eau de consommation.

Réunion grand public : L'eau menace-t-elle la santé humaine ?

A partir de 16 h 30, une réunion grand public rassemblera scientifiques, acteurs industriels, associations de protection de l'environnement, élus et membres de la société civile. Elle mettra en débat deux grandes séquences :

- **Faut-il interdire les pesticides ?** L'évolution des pratiques agricoles pour concilier eau, santé et alimentation.
- **Les dangers invisibles de l'eau du robinet**, avec un zoom sur les micropolluants.

Programme et inscriptions (http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/evenements/safe-water-summit-18-novembre-2019.html)

L'INTERVIEW

Joan Busquets, Architecte Urbaniste Catalan, Grand Prix National De L'architecture 2011, Grand Témoin Du Colloque « Repenser L'eau Dans La Ville »

« Un bon projet architectural est un outil permettant de bien marier ville et nature «

Depuis 2010, l'architecte-urbaniste Joan Busquets est en charge de transformer Toulouse, à la demande des municipalités successives. Places, artères de centre-ville mais aussi espaces verts sont concernés, dont la reconquête des berges de la Garonne et du Canal du Midi, avec le projet « Grand Parc ». Il est le grand témoin

choisi par l'Agence pour son colloque sur l'Eau et l'urbanisme, le 14 octobre à Arcachon, intitulé « Repenser l'eau dans la ville ».

Pour vous, en tant qu'urbaniste, en quoi est-il important de prendre en compte les questions de l'eau dans l'urbanisme ?

L'eau a toujours été un élément fondamental dans la fondation des villes : quand l'homme abandonne les pâturages et devient sédentaire, il cherche l'eau comme moyen de transport et comme fondement de la vie urbaine. Prenons Paris, Toulouse, Budapest : la ville est créée en lien avec l'eau mais, parfois, dans une certaine contradiction avec la nature. On peut dire que la majeure partie du développement urbain au XXème siècle s'est faite « contre nature », comme par exemple la grande ville de Shanghai sur le delta du fleuve Huangpu. Aujourd'hui d'autres stratégies doivent être mises en place, comme on le verra lors du Colloque « Repenser l'eau dans la ville ».

Pouvez-vous nous parler de projets sur lesquels vous avez travaillé (ou que vous connaissez) et où ont été traitées des problématiques de l'eau et des milieux aquatiques ?

Aujourd'hui, l'eau est encore plus importante : les citoyens pour la plupart souhaitent avoir vue sur l'eau et accès à l'eau quand ils recherchent une résidence ou des loisirs. La société traditionnelle était urbaine, mais elle est aussi devenue demandeuse de paysage et surtout de paysage avec de l'eau. On s'accorde à ce point de vue dans des projets comme Toulouse-Garonne, Le Grau du Roi, ou Amsterdam et Delft dont on parlera le 14 octobre.

Comment doivent évoluer, selon vous, l'approche environnementale au cœur des villes de demain en particulier dans un contexte de changement climatique ?

Il y a une troisième dimension pour la ville de demain, c'est la ville durable, qui sera celle qui cherche à intégrer ville et nature. Cet objectif nous demande de travailler avec une méthode différente, incluant les éléments physiques, comme la topographie et l'eau, mais aussi les éléments « invisibles » comme le vent, la chaleur, etc. C'est là que l'architecte doit être capable de comprendre qu'un bon projet est un outil permettant de bien marier ville et nature. Le changement climatique sera moins violent si nous avançons avec cette philosophie mais, dans tous les cas, la nature est toujours un élément variable qu'il faut bien maîtriser et traiter avec sagesse.

L'ÉVÈNEMENT

Colloque « Repenser L'eau Dans La Ville » À Arcachon

Selon l'Insee, le bassin Adour-Garonne va connaître d'ici 2030 une hausse de population de plus d'un million d'habitants, avec une concentration accrue sur les agglomérations toulousaine et bordelaise, ainsi que sur le littoral basque jusqu'à Dax.

Les collectivités de notre bassin vont donc être de plus en plus confrontées au développement de l'urbanisation. Elles devront maîtriser ce risque afin d'éviter un étalement urbain toujours croissant et une expansion massive des surfaces imperméabilisées, ainsi qu'une transformation excessive d'espaces naturels et agricoles en espaces artificialisés et une fragmentation voire une destruction d'espaces naturels.

Ces questions sont d'autant plus prégnantes dans le contexte de changement cli-

matique à l'horizon 2050. C'est pourquoi il est nécessaire de penser dès à présent un urbanisme « durable », intégrant tous les enjeux des politiques publiques de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Des pistes de réflexion seront présentées au cours du **colloque organisé par l'agence de l'eau Adour-Garonne** (http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/toute-l-actualite/annee-2018-1/er-semestre-2018/collque-eau-urbansime.html) **à Arcachon le 14 octobre** (programme et inscription en ligne). A côté des échanges et des débats, divers témoignages seront apportés sur le rapprochement des acteurs de l'eau avec ceux de l'urbanisme, sur l'intégration des thématiques de l'eau en milieu urbain et sur la spécificité du littoral.
Cette journée sera également l'occasion de présenter le nouveau guide publié par l'Agence « Eau et urbanisme – Retours d'expériences » (https://fr.calameo.com/subscriptions/5098953)**,** qui actualise le recueil « L'eau dans les documents d'urbanisme » publié par l'agence de l'eau Adour-Garonne en octobre 2010.

L'objectif principal de cette nouvelle publication est de proposer aux porteurs de projets d'urbanisme, sur la base d'une vingtaine d'études de cas, des retours d'expérience et des préconisations pour traiter les thématiques de l'eau et d'apporter une aide aux acteurs de l'eau, notamment lorsqu'ils sont sollicités dans le cadre de l'élaboration des SCOT et des PLUi.

FOCUS

Economies D'eau : Comment Faire Mieux ?

Face aux déficits hydriques qui s'intensifient et à la prise de conscience autour de l'avenir de la ressource en eau, tout le monde est concerné. Beaucoup d'efforts sont déjà faits, que ce soit par les professionnels ou via les travaux sur les réseaux. Des solutions existent : explications.

Dans le cadre de la campagne nationale « En Immersion », une vidéo intitulée **» A l'épreuve de l'eau »** (https://www.youtube.com/watch?v=nBD0s9bEN_Q&feature=youtu.be) met les pieds dans le plat autour de notre quotidien : laver sa voiture, le sol… Le mot d'ordre est clair « J'optimise, j'économise l'eau ». Des bonnes pratiques et des retours d'expérience en région sont diffusés à cette occasion. Le bassin Adour-Garonne est particulièrement mobilisé sur le sujet.

Comment mieux faire ?

Agriculteurs/industriels : plus une goutte à perdre

Agir avec les acteurs économiques industriels et agricoles reste prioritaire. Comment ? Plusieurs éléments clés sont pointés dont :

- la récupération des eaux pluviales / la réutilisation des eaux usées épurées,*
- le changement de pratiques agricoles (agro-écologie, substitution de cultures, adaptation des dates de semis et des variétés…),
- l'optimisation de l'irrigation.

L'Agence accompagne les économies d'eau à hauteur de 3 millions d'euros par an en moyenne. Elle a réalisé une étude pour le renforcement des économies d'eau en irrigation sur le bassin Adour-Garonne (https://www.youtube.com/watch?v=_UrJibt04K4), dont les résultats ont fait l'objet d'une restitution à

Toulouse le 11 octobre 2017. Elle a lancé parallèlement un appel à projets « économie d'eau en agriculture » de 5 millions d'euros pour renforcer ses actions d'économie d'eau en agriculture dans les bassins en déséquilibre quantitatif.

Le bilan de cet appel à projets fait apparaître un potentiel d'économie d'eau estimé à 26 millions de m^3 sur la période d'étiage dont 18 millions de m^3 sur deux prélèvements majeurs en Garonne pour l'alimentation de canaux (St-Martory, canal latéral à la Garonne).

Réseaux d'eau : à bas les fuites !

La gestion durable des réseaux d'eau potable et d'assainissement est aussi un enjeu majeur, lorsque l'on évoque les économies d'eau.

L'agence de l'eau Adour-Garonne est particulièrement active sur le sujet, notamment avec un partenariat noué avec la Caisse des Dépôts jusqu'en 2024, visant précisément à lutter contre les fuites des réseaux d'eau potable (jusqu'à 600 millions d'euros de travaux estimés sur 7 ans). Un appel à projets Agence (http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/eau-potable-et-assainissement/travaux-d-eau-potable-et-d-assainissement-un-outil-de-simulation-financiere-pour-les-collectivites-1.html?search-keywords=appels+%C3%A0+projets) pour renouveler les réseaux d'eau sur le bassin s'achève par ailleurs fin septembre.

Particuliers : l'anti gaspi, comment faire ?

Nous consommons en moyenne près de 150 litres par jour d'eau potable, soit près de 50 m^3 par an et par personne. Economiser l'eau sans diminuer notre confort, c'est possible et c'est facile !

De nombreuses initiatives incitent les particuliers, familles et jeunes en tête, à adopter des gestes éco-responsables. La première chose à faire est de contrôler l'absence de fuite, pour éviter une augmentation de la facture d'eau qui peut se révéler considérable. Autres conseils : s'équiper en matériel hydro-économe (douchette, chasse d'eau à double commande, mousseurs, mitigeurs thermostatiques…) et bien sûr préférer la douche au bain, en limiter la durée et ne pas laisser couler l'eau inutilement. Découvrez d'autres astuces sur le site https://www.jeconomiseleau.org/particuliers.html (https://www.jeconomiseleau.org/particuliers.html)

*On estime actuellement le volume d'eaux usées traitées sur le bassin Adour-Garonne et réutilisées à 2,8 millions de m^3, soit 0,36% des eaux usées traitées produites par l'ensemble des stations d'épuration du bassin. Les Assises de l'eau recommandent de tripler d'ici 2025 les volumes d'eaux non conventionnelles réutilisées en facilitant leurs usages.

LES CHIFFRES

Biodiversité : « Les 100 Chiffres Expliqués Sur Les Espèces »

Un nouveau livret mis à jour, co-édité par l'Observatoire National de la Biodiversité et l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), vient d'être publié. Intitulé « Les 100 chiffres expliqués sur les espèces en France » (https://inpn.mnhn.fr/docs/communication/livretInpn/LIVRET_INPN_2019.pdf?utm_source=Newsletter+INPN&utm_campaign=7019b30747-EMAIL_CAMPAIGN_2019_05_24_03_29&utm_medium=email&utm_term=0_0235fbb158-7019b30747-711217037), il permet de répondre aux questions fondamentales sur les espèces présentes en France (faune et flore) : Combien y en a-t-il ? Lesquelles sont endémiques ? Invasives ? Menacées ?

Combien d'espèces répertoriées en France ?

Suivant le dernier décompte annoncé, 95 582 espèces se trouvent sur le territoire métropolitain et 85 238 ont été comptabilisées en outre-mer. 139 534 sont des espèces terrestres ou d'eau douce et 37 498 sont des espèces marines. Sur l'ensemble, seulement 11 % des espèces sont endémiques en France.
A noter que 689 nouvelles espèces sont répertoriées chaque année en France, dont 85 % le sont en outre-mer.

Une évolution préoccupante des espèces

S'agissant des espèces communes, le livret présente une situation préoccupante de leur évolution, via les exemples des oiseaux (22 % de déclin moyen de l'abondance des dix espèces de granivores les plus communs) ou des plantes (46 % d'entre elles déclinent).

Alors que 7 032 espèces sont protégées sur tout ou partie du territoire français, par des moyens divers, un autre chiffre interpelle : 640 espèces endémiques sont menacées, sur les 10 600 évaluées à l'occasion. Le livret précise que « La France est le 6e pays hébergeant le plus grand nombre connu d'espèces menacées selon la Liste rouge de l'UICN ».

À LIRE, À VOIR, À DECOUVRIR

- **Eau & urbanisme, retours d'expériences :** L'Agence publie son nouveau guide sur la thématique, en lien avec les agences d'urbanisme du bassin.
  https://fr.calameo.com/subscriptions/5098953 (https://fr.calameo.com/subscriptions/5098953)
- **Eau & substances chimiques :** l'Agence vient de mettre en ligne la nouvelle plaquette dédiée à cette thématique, librement consultable.
  https://fr.calameo.com/books/0002225921b1117b3d2db (https://fr.calameo.com/books/0002225921b1117b3d2db)
- **Surveiller et évaluer l'état des milieux aquatiques :** La troisième édition de l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé par l'AFB. En plus des eaux continentales et littorales, les eaux marines sont concernées. 1,5 M€ seront mobilisés pour soutenir les projets. L'AMI est ouvert jusqu'au 3 novembre.
  https://www.afbiodiversite.fr/actualites/appel-manifestation-dinteret-surveillance-et-evaluation-de-letat-des-milieux-aquatiques (https://www.afbiodiversite.fr/actualites/appel-manifestation-dinteret-surveillance-et-evaluation-de-letat-des-milieux-aquatiques)
- **IRSTEA en chiffres et données :** L'Institut de Recherche Scientifique et Technique sur l'Eau a publié son dernier rapport d'activités.
  http://www.irstea.fr/sites/default/files/Rapport_annuel_2018_Version_WEB.pdf (http://www.irstea.fr/sites/default/files/Rapport_annuel_2018_Version_WEB.pdf)
- **Zones humides de Garonne :** Un guide répertorie les zones humides présentes sur le territoire du SAGE Garonne (territoire étendu de la frontière espagnole à l'amont de l'agglomération bordelaise, la Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne et Gironde).
  https://www.sage-garonne.fr/images/guide_ZH_SAGE_Garonne_Livretdepr%C3%A9sentation.pdf (https://www.sage-garonne.fr/images/guide_ZH_SAGE_Garonne_Livretdepr%C3%A9sentation.pdf)
- **Deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens :** Santé Publique France vient de publier la nouvelle SNPE, visant à réduire leur impact sur l'environnement et les populations.

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files
/2019.09.03%20document%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence.pdf
(https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files
/2019.09.03%20document%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence.pdf)

EN BREF

Visite Ministérielle D'Emmanuelle Wargon En Adour-Garonne

En déplacement dans la région Occitanie à la fin août, la Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, Emmanuelle Wargon, a commencé sa visite dans le département de l'Aveyron, sur les bords du Lézert, un mince cours d'eau affluent du Viaur qui serpente au cœur du Ségala, où ont été réalisés des travaux d'aménagement sur la commune de Cabanès.

Des élus locaux, des députés, des acteurs du monde agricole et des représentants du syndicat mixte du bassin-versant du Viaur, présidé par M. Yves Regourd, lui ont présenté les principaux enjeux sur le bassin et les travaux de restauration de cours d'eau menés par le syndicat. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la seconde phase des assises de l'eau qui prévoit la restauration de 25 000 km de cours d'eau d'ici 2022.

De son côté, Guillaume Choisy a présenté à la Secrétaire d'Etat le dispositif expérimental des Paiements pour services environnementaux (PSE) lancé dès 2019 par l'agence de l'eau Adour-Garonne dans les zones à enjeux « eau et biodiversité ». Les PSE visent à rémunérer les exploitants agricoles dont les pratiques rendent des services environnementaux pour la société.

Qualité De L'eau : Signature Du Contrat Territorial Truyère

Le contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère, qui concerne les départements du Cantal et de la Lozère, a été validé par la Commission des interventions de l'agence de l'eau Adour-Garonne le 27 juin.

Le porteur du contrat est Saint-Flour Communauté, qui dès 2016, s'est mobilisé afin de mettre en œuvre des actions en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques associés.
La signature de ce contrat est prévue le 25 septembre, en présence de Pierre Jarlier, Président de Saint-Flour Communauté, de Guillaume Choisy, directeur de l'agence de l'eau Adour-Garonne, d'Isabelle Sima, préfète du Cantal, du Conseil départemental du Cantal et des maîtres d'ouvrages des actions prioritaires du contrat.

Les objectifs de ce contrat de progrès territorial sont de mettre en œuvre une politique équilibrée et intégrée de la ressource en eau à partir d'un diagnostic partagé du territoire. Ce Contrat de progrès s'intègre dans une démarche à plus grande échelle : le classement des gorges de la Truyère, qui vise à développer l'attractivité du territoire par la valorisation du paysage et de l'environnement.

Viaur : Le Syndicat Mixte Devient EPAGE

(http://actu.eau-adour-garonne.fr/wp-content/uploads/2019/09/logo-viaur-Seul.jpg)Le syndicat mixte du bassin versant du Viaur (SMBVV) (https://www.riviere-viaur.com/), basé à Naucelle (12) et qui regroupe 20 membres, est devenu Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) du bassin du Viaur.

La volonté commune des acteurs du bassin du Viaur a donc permis la création de ce premier EPAGE sur le bassin Adour-Garonne, validé en comité de bassin du 30 novembre 2018.

Son objectif est d'exercer la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations) à l'échelle de son bassin hydrographique versant.

A cheval sur les départements de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, ce bassin s'étend sur une longueur de 70 km, pour une largeur d'environ 20 km, soit une superficie de 1 561 km². Le Viaur, affluent rive gauche de l'Aveyron, serpente à travers deux grandes régions naturelles : le Lévezou et le Ségala. Après un parcours de 163 kilomètres, il conflue avec l'Aveyron à Saint Martin Laguépie (département du Tarn) et Laguépie (département du Tarn-et-Garonne).

La reconnaissance de l'EPAGE du Bassin de l'Agout (http://bassin-agout.fr/) fera l'objet d'un examen en commission Planification du 8 octobre.

Arrêté interpréfectoral du 5 août 2019 portant reconnaissance du syndicat mixte du bassin versant du Viaur en établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) (http://www.aveyron.gouv.fr/IMG/pdf/arr_reconnaissanceepage_smbvviaur_05082019.pdf)

Premier Contrat De Rivière Validé Dans Le Cadre Du 11ème Programme

Le contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 a reçu le 27 juin l'agrément de la commission planification du comité de bassin et de la commission des interventions de l'Agence.

La signature de ce contrat est prévue vendredi 27 septembre à Mostuéjouls (12), en présence de Guillaume Choisy, Directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne, des préfectures de l'Aveyron et la Lozère, du conseil régional Occitanie, des conseils départementaux de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, et des maîtres d'ouvrage des actions prioritaires du contrat.

Il s'agit du **premier contrat de rivière validé dans le cadre du 11ème programme d'intervention**. D'un montant total de 17,5 millions d'euros, il permettra de décliner de façon opérationnelle les objectifs du SAGE Tarn-amont qui concerne les départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère.

Le syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont (SMBVTAM) est la structure porteuse du contrat. Il assure la maîtrise d'ouvrage des animations, études et travaux relatifs au grand cycle de l'eau, suite au transfert de la compétence GEMAPI par ses communautés de communes membres. En adéquation avec les orientations du SAGE, le SMBVTAM fédère les acteurs du territoire sur les enjeux eau, et plus particulièrement sur des actions prioritaires identifiées dans le cadre de la programmation du contrat de rivière 2019-2024, comme la préservation de la qualité des baignades du Tarn.

Pour plus d'informations : http://www.tarn-amont.fr/ (http://www.tarn-amont.fr/)

« Nos Océans On Besoin De Nous ! »*

Les discussions entre grandes puissances doivent accorder une place à l'Océan ! C'est en substance le message passé fin août à Biarritz, à l'endroit des chefs d'Etat réunis à l'occasion du sommet du G7.

Le pré-sommet « Pavillon Océan » organisé par Surfrider Foundation et soutenu par l'Agence, a permis de lancer l'« Ocean Call » et son plan d'actions avec l'appui de 50 organisations et personnalités internationales. A cette occasion, l'agence de l'eau Adour-Garonne est intervenue, par la voix de son Directeur général Guillaume Choisy, sur la thématique des micropolluants.

Parallèlement, le rapport « Territoires océan : acteurs de solutions » (https://www.irstea.fr/sites/default/files/actualites_2019/validation-fr-territoires-ocean-2008.pdf) – compilation des apports scientifiques sur le changement climatique et les risques littoraux – a été remis au Président de la République Emmanuel Macron**. Ce document a été réalisé sous la coordination de chercheurs issus d'Irstea, du BRGM via l'Observatoire de la Côte Aquitaine, et des UMR LIENSs (CNRS – Université de la Rochelle) et EPOC (CNRS – Université de Bordeaux). Une partie de ce rapport est consacrée aux solutions d'adaptation possibles à déployer, notamment en Nouvelle-Aquitaine.

*Extrait du discours prononcé par l'acteur Javier Bardem, devant les délégués des Nations Unies pour encourager les dirigeants mondiaux à adopter un traité sur la protection des océans. **Cette synthèse a été remise à Alain Rousset, président de la Région Nouvelle-Aquitaine, puis au Président de la République, Emmanuel Macron, lors de l'inauguration du village de valorisation territoriale à la Halle d'Iraty de Biarritz, samedi 24 août.

L'ensemble des discussions du Pré-sommet Pavillon Océan est diffusé sur la chaîne YouTube de Surfrider Foundation Europe (https://www.youtube.com/channel/UCyTDG0mNNg9TVZSiUNP4duA)

Le Spatial À La Rescousse Du Patrimoine Naturel Néo-aquitain

La Région Nouvelle-Aquitaine et le CNES vont travailler pour déployer des solutions spatiales au service de la protection du patrimoine naturel. Une convention a été signée en ce sens lors du G7 de Biarritz.

Le partenariat Nouvelle-Aquitaine / CNES (https://www.nouvelle-aquitaine.fr/communiques-presse/developpement-durable-protection-patrimoine-naturel-region-nouvelle-aquitaine-cnes-allient-pour.html#gref) intervient après ceux déjà conclus par les Régions Occitanie, Paca et Grand-Est. La Nouvelle-Aquitaine a choisi de travailler sur trois axes distincts dont « le spatial pour l'aménagement du territoire et l'analyse des risques climatiques ». Les applications pourront être en lien avec le développement d'une agriculture raisonnée, mais aussi toucher aux risques naturels, comme les feux de forêt ou l'érosion des côtes. La technologie spatiale pourrait permettre, sur ce dernier point, d'avoir des réponses plus affinées qu'actuellement.

Le service devrait être opérationnel d'ici 18 mois.

DANS VOS AGENDAS

21 septembre 2019
Labarthe-sur-Lèze (31) :
Les associations Nature En Occitanie et ConfluenceS organisent la 6ème édition de la Fête des Confluences, avec la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège.
>>**http://rnr-confluence-garonne-ariege.fr/fete-confluences/ (http://rnr-confluence-garonne-ariege.fr/fete-confluences/)**

27 septembre 2019
Libourne (33) :
Le comité scientifique sur le changement climatique en Nouvelle-Aquitaine, AcclimaTerra, poursuit son cycle de conférences dans les territoires, avec la communauté d'agglomération du Libournais.
>>**http://www.acclimaterra.fr/agenda/ (http://www.acclimaterra.fr/agenda/)**

1er octobre 2019
Mourenx (64) :
Le Pôle Environnement Nouvelle-Aquitaine et AVENIA organisent, avec la Communauté de Communes Lacq-Orthez, une journée Eau & Industrie.
>>**https://www.pole-environnement.com/01-10-19-journee-eau-et-industrie-a-mourenx-64/ (https://www.pole-environnement.com/01-10-19-journee-eau-et-industrie-a-mourenx-64/)**